

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Didier CRESPEL

Pouvoir : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET VILLE

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget ville, il a été constaté le résultat de l’exercice 2025 suivant :

Résultats de clôture :

- Fonctionnement :

Excédent de 2025 : 1 099 019,12 €
Excédent de l’année 2024 : 615 304,49 €
Soit un excédent cumulé de : 1 714 323,61 €

- Investissement :

Déficit de 2025 : 618 833,17 €
Déficit reporté : 644 828,20€
Soit un déficit cumulé de 1 263 661,37 €

Considérant les reports en investissement suivants :

Montant des reports en dépenses : 444 955,31 €
Montant des reports en recettes : 295 243,95 €
Soit un déficit de 149 711,36 €

Donc un déficit d’investissement cumulé de 1 413 372,73 €

En comptabilité publique l'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement. Il est donc proposé l'affectation des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 1 413 372,73 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 300 950,88 €

La commission finances du 20 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats de la façon suivante :

- 300 950,88 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)

- 1 413 372,73 € en excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité

le 21/05/2026

Publié ou notifié

le 26/05/2026

Le Maire,

Éric ROULIER

Maire

